

Evolution Durable

Mobilité



Depuis juin 2020, bravant respectueusement les conditions sanitaires peu favorables au travail de groupe, le comité évolution durable s'active sur les modes de déplacements en élaborant un **schéma Mobilité pour la commune**. Ce document sera discuté en commission générale avec tous les élus avant l'été 2021 et vous sera dévoilé très bientôt.

Il rassemble une vision d'ensemble de la mobilité active sur la commune de Vaugneray et détermine une stratégie de déploiement de projets visant à structurer la commune pour :

- Accueillir et sécuriser les usagers (cyclistes et piétons),
- Inciter les non-encore-usagers à changer de comportement,
- Développer les infrastructures de voirie pour le déplacement mode actif,
- Offrir des voiries sécurisées, cohérentes, confortables et lisibles.

Il propose des solutions, comme des aménagements pour les piétons ou les cyclistes, ou des projets de mise à disposition de vélo ou de développement des voitures partagées.

Il prend place dans un contexte législatif particulier puisque la compétence mobilité est transférée aux EPCI (La CCVL dans le cas présent) à compter du 1er Janvier 2022. Nous n'avons pas connaissance aujourd'hui de l'organisation qui sera mise en place.



Des vélos électriques

Le conseil municipal a voté l'achat de deux vélos électriques pour les agents de la commune.

Vous les verrez très bientôt arpenter les rues de Vaugneray. Ils ont été commandés localement, sont de fabrication française et sont en attente de réception.

Merci d'encourager nos agents dans leur démarche responsable !



Gestion différenciée des espaces verts ... un vaste programme !

■ MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ???

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque des méthodes traditionnelles dans la mesure où elle plébiscite des modes de gestion plus proches de la nature et plus respectueux de l'environnement.

Tournée vers l'évolution durable, cette approche cherche à mieux tenir compte des spécificités de chaque site (parc, jardins, talus, ...) afin d'appliquer sur chacun des espaces verts de la commune un mode de gestion plus adapté à sa situation et à sa vocation. En gestion différenciée, on choisit des endroits où on favorise la biodiversité,

par exemple en ne coupant l'herbe qu'une fois par an, on y sème des graines de fleurs sauvages tels que coquelicots, bleuets pour créer des prairies fleuries, on y laisse pâturer des animaux d'élevage ponctuellement

■ LES BÉNÉFICES ?

- Préserver et développer la biodiversité
- Réduire les besoins en eau (humidité mieux gardée)
- Réduire l'impact carbone en réduisant les tontes et rotatifs
- Diversifier les types d'espaces verts (prairie fleurie, prairie de fauche, espace de pâturage ...)

Pour cela, nous avons besoin de vous !!!

Prochain Rendez-vous

Venez avec vos idées en mairie

**le lundi 10 mai 2021
à 20h30**

pour définir les espaces et les types d'espaces de gestion différenciée !

Merci de vous faire connaître en mairie ou par mail : mairie@vaugneray.com